

Conseil d'Administration du CCAS du 25 juin 2026

Rapport de présentation n° 1

Compte Financier Unique 2025 du budget principal du CCAS

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable de synthèse qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il permet une présentation conjointe et dématérialisée des données issues de l'ordonnateur et du comptable public, garantissant une lecture sincère, fidèle et exhaustive de l'exécution budgétaire, financière et patrimoniale de l'exercice.

Le CFU du CCAS pour l'exercice 2025 a été établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public et fait apparaître la concordance des écritures, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Il est accompagné de l'ensemble des annexes réglementaires.

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le Compte Financier Unique 2025 du budget principal du CCAS de Maromme comme arrêté dans la délibération ci-jointe.

Maromme, le 25 juin 2026
Le Président du CCAS de Maromme,
David LAMIRAY